

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Secrétariat général

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

**Circulaire du 18 avril 2012 relative à la prorogation du dispositif
des examens supplémentaires du permis de conduire pour l'année 2012**

NOR : IOCS1133094C

Résumé : afin de diminuer les délais d'attente de passage de l'examen du permis de conduire pour les candidats ayant achevé leur formation, un dispositif d'examens supplémentaires effectués par les IPCSR et rémunérés à la vacation a été mis en place en 2009 et reconduit en 2010 et 2011. Le bilan est très positif : plus de 120 000 examens supplémentaires ont été organisés en trois ans. Compte tenu de l'efficacité de la mesure, le gouvernement a décidé de la proroger sur l'année 2012 avec une enveloppe de 40 000 examens supplémentaires.

Catégorie : circulaire d'information.

Mots clés liste fermée : prolongation pour l'année 2012 des examens supplémentaires du permis de conduire.

Mots clés libres : permis de conduire, examens supplémentaires.

Texte(s) de référence : circulaires du 10 février 2009, du 10 septembre 2010, du 25 janvier et du 18 juillet 2011 relatives à l'organisation d'examens supplémentaires.

Circulaire(s) abrogée(s) : néant.

Date de mise en application : 1^{er} janvier 2012.

Pièce(s) annexe(s) : néant.

Publication : BO ; « <http://circulaire.legifrance.gouv.fr> ».

Le ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement et le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration à Madame et Messieurs les préfets de région (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France, directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement) (pour exécution) ; Monsieur le préfet de police ; Mesdames et Messieurs les préfets des départements (pour information).

Afin de diminuer les délais d'attente de passage de l'examen du permis de conduire pour les candidats ayant achevé leur formation, un dispositif d'examens supplémentaires effectués par les IPCSR et rémunérés à la vacation a été mis en place en 2009 et reconduit en 2010 et 2011. Le bilan est très positif : plus de 120 000 examens supplémentaires ont été organisés en trois ans.

Compte tenu de l'efficacité de la mesure qui permet de faire face à des difficultés locales, le gouvernement a décidé de la proroger sur l'année 2012 avec une enveloppe de 40 000 examens supplémentaires.

Les modalités d'organisation, définies dans la circulaire du 10 février 2009, demeurent inchangées. Vous voudrez bien vous y reporter.

Il vous est en particulier rappelé que les examens supplémentaires doivent permettre à l'échelon départemental de répondre à un besoin ponctuel, justifié soit par une augmentation significative de la demande, soit par une réduction conjoncturelle des capacités des cellules éducation routière, auxquelles le dispositif de réserve régionale ne permettrait pas de répondre.

Il vous revient d'assurer la coordination et l'harmonisation de cette mesure au niveau régional.

Nous souhaitons que vous restiez attentifs aux délais d'attente moyens mais aussi aux taux de réussite dans chaque département, ce dernier indicateur devant permettre à l'échelon départemental de demander aux écoles de conduite de présenter des candidats suffisamment préparés.

Enfin, le pilotage budgétaire de la mesure imposant un suivi centralisé de l'enveloppe de 43 000 examens supplémentaires, vous veillerez à ce que les prévisions mensuelles d'examens parviennent bien à la DSCR tous les 20 de chaque mois jusqu'au mois d'octobre 2012, incluant les programmations de décembre 2012. En effet, nous vous rappelons que les prévisions mensuelles sont effectuées le mois M pour le mois M + 2.

Nous souhaitons que la poursuite de cet effort contribue pleinement à diminuer les tensions qui pourraient apparaître dans certains départements et vous remercions pour votre implication dans la réussite de ce dispositif.

Pour les ministres et par délégation :

*Le secrétaire général du ministère de l'écologie,
du développement durable,
des transports et du logement,*
JEAN-FRANÇOIS MONTEILS

*Le secrétaire général du ministère de l'intérieur,
de l'outre-mer, des collectivités territoriales
et de l'immigration,*
MICHEL BART

*Le préfet,
délégué à la sécurité
et à la circulation routières,*
JEAN-LUC NÉVACHE